

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 26 MAI

Et de trois!

Il y a déjà trois ministères de cassés depuis l'ouverture de la crise : le ministère Bourgeois, le ministère Dupuy et le ministère Peytral. Il est probable que, aujourd'hui et même demain, nous en verrons naître et trépasser trois ou quatre autres. Et nous ne serons pas au bout. Pendant quelques jours encore, les listes vont succéder aux listes, et les combinaisons de toutes les nuances et sans nuances décriront leur arc rapide au ciel parlementaire comme des étoiles filantes. Le public, qui voit passer et repasser, au bout de sa lunette, tant d'astres éphémères, se demande la raison de ces multiples apparitions et pourquoi la question ne se tranche pas tout de suite, puisque, cette fois, il est bien certain qu'il n'y a le choix qu'entre deux partis : le radical et le modéré. L'explication est très simple : modérés et radicaux jouent à qui ne remplira pas la période sacrifiée des cinq mois qui nous séparent de l'élection à la présidence de la République.

L'usage, en effet, veut que tout ministère en fonctions au moment où s'opère la transmission des pouvoirs présidentiels se retire afin de permettre au nouveau président d'exercer sa prérogative. Le cabinet qui succédera à celui de M. Casimir-Perier est donc assuré de disparaître aux environs du premier novembre prochain. Cette perspective tente peu les politiques avisés. Tout le monde voulant se fourrer au cabinet de novembre qui aura, pense-t-on, la vie longue, personne ne veut se compromettre dans celui de mai qui aura, certainement, l'existence courte, et chacun, naturellement, ruse pour faire essayer les plats par le voisin.

C'est pourquoi les modérés ont d'abord conseillé le cabinet Bourgeois — histoire sans doute de s'essayer la main, car M. Bourgeois était beaucoup trop clairvoyant pour tomber dans le piège. Le député de la Marne s'étant prestement défilé par la tangente, M. Dupuy ayant consulté les somnambules qui lui ont recommandé l'abstention, on s'est rabattu sur M. Peytral qui, lui aussi, a flairé le vent et s'est récusé. Il n'est pas douteux que nous assistions à d'autres tentatives du même genre qui auront le même succès que les premières ; après quoi, comme il faudra bien en finir, on en reviendra, de guerre lasse, sous l'étiquette de « ministère d'affaires » ou quelque autre d'aussi vague signification, à cette vieille concentration que tout le monde conspu à raison, mais qui semble la suprême ressource du gouvernement dans le pétrin, tant qu'il n'y aura pas de majorité à la Chambre, ou, ce qui revient au même, tant qu'il n'y existera qu'une majorité flottante, ne sachant pas exactement ce qu'elle veut, perpétuellement drape des épithètes et fatalement réduite à l'impuissance par la rivalité des coteries entre lesquelles elle se partage.

Concentrez donc, ô gouvernants ! provisoirement du moins, puisque, pour l'instant, vous n'avez pas d'autre cataplasme à nous offrir et ne chichez pas la bonne gélatine pour que votre « aspic » parlementaire se conserve seulement jusqu'à la fin de la session.

SOLUTION LOGIQUE

Voyons, entre nous, pourquoi chercher midi à quatorze heures, fouiller dans tous les groupes, invoquer les dévouements intéressés, tendre la sèble aux partis, et jouer l'éternel jeu du « Petit Corbillon » dans lequel on ne parvient pas à mettre « un ministre » qui d'ailleurs ne rime pas. Une solution ne se présente-t-elle pas à tous les esprits rassis, si naturelle, si souple, si facile qu'un enfant de dix ans, un conseiller municipal même, la trouverait du premier coup.

Qui a culbuté M. Perier et ses coadjuteurs ? Les socialistes.

Ils sont donc en majorité. Alors, puisqu'ils forment la majorité, confiez-leur tout de suite la queue de la poêle gouvernementale. C'est à leur tour de manipuler la cuisine.

Tenez, pour vous convaincre, jetez les yeux sur la *Petite République*, l'organe, la casserole — si vous préférez — des deux généraux vainqueurs du jour : j'ai nommé MM. Millerand et Goblet.

« Victoire socialiste ! » bourdonne ladite casserole, résumant en douze mots la séance néfaste, « nouvelle majorité répondant à tous les vœux de la nation ».

Pardon, ô toute *Petite République*, vous allez un peu loin. Vous oubliez M. de Ramel et c'est, de votre part, une ingratitude des plus noires. Je sais bien que l'addition de M. de Ramel trouble votre sauce, car, enfin, si la situation est à la fois derrière M. Millerand et derrière M. de Ramel, on ne distingue pas très bien comment les vœux pourront être comblés. M. de Ramel est un révolutionnaire royaliste et M. Millerand un révolutionnaire socialiste ; et, pour l'instant, le pays ne coupe pas dans dans la Révolution d'où qu'elle vienne et quelque soit son porte-drapeau.

En fait, on est en face d'une coalition, momentanément triomphante, mais incapable de survivre à sa victoire. Elle vivra ce que vivent les coalitions.

Mais s'il était exact, comme le prétend la *Petite République*, « que le parti républicain se soit ressaisi à la voix des socialistes » et que la parole de M. Millerand ait déterminé nos représentants à ouvrir une crise, il est de toute évidence que ce même M. Millerand devrait recevoir la mission de la fermer. Après avoir coupé, il faut recoudre.

Dans la majorité fantastique du 23 mai, les socialistes et les radicaux forment les gros bataillons ; ils sont 220, et l'on n'aperçoit guère, aux deux extrémités de ce flux belliqueux, sinon révolutionnaire, qu'une petite écume monarchiste, 20 députés environ, et une mince frange républicaine de 20 voix. Ayant pour eux le nombre et, par conséquent, la responsabilité, il est logique et naturel que les socialistes et les radicaux recueillent à la fois le prix de leur victoire et le poids du pouvoir si lourd qu'il soit à leurs chastes épaules. Ayant été à l'honneur, il convient qu'ils soient à la peine et qu'ils donnent leur mesure, aussi bien à l'opinion qu'au cordonnier. C'est une expérience à faire ou qu'on peut tenter.

Allons, messieurs Millerand et Goblet, pas de fausse modestie. Rien que pour nous faire plaisir, prenez la queue de la poêle.

Le dernier Acte du Ministère

Le dernier acte du ministère a été la nomination de M. S. Pichon, ancien député, au poste de ministre de France à Haïti.

L'ancien lieutenant de Clémenceau, black-boulé aux dernières élections, a donc été l'objet d'une faveur toute spéciale de la part d'un gouvernement modéré. C'est un véritable scandale.

La raison de cette faveur est que M. S. Pichon est un dignitaire de la Franc-Maçonnerie, et que, pour les gens de cette bande, il y a toujours dans un coin une assiette au beurre à leur donner à lécher.

Nous espérons que le prochain ministère ne suivra pas ces errements qui consistent à combler de faveurs ses plus mortels ennemis ; autrement, il se verra refuser l'appui des éléments modérés du pays.

INFORMATIONS

La crise ministérielle

M. Bourgeois n'ayant pu s'entendre avec M. le Président de la République dans une seconde entrevue, M. Carnot a mandé M. Henri Brisson.

Est-ce que cette nouvelle ne vous donne pas froid au dos ?

Le congrès des mineurs

On s'est fort chamaillé sur des vétilles, à la première séance. Deux seuls résolutions ont survécu au chaos des discussions :

1° Refus d'organiser une caisse de prévoyance, par les motifs suivants :

« L'objectif qui doit attirer nos regards, le but, la raison d'être du syndicat, c'est une lutte d'intérêts à soutenir contre ceux qui jusqu'ici ont pu ne rien abandonner de leurs privilèges, de leur supériorité apparente sur les travailleurs qui n'ont pas su exiger leur part équitable du produit de leur travail.

» Ne serait-ce pas aider ceux-là mêmes qui nous exploitent que de les dégager d'une partie de leurs obligations à notre égard en allégeant — oh ! bien imparfaitement — notre misère commune ? »

Le syndicat est un moyen de lutte, ce n'est pas une institution philanthropique : donc, pas de prévoyance.

2° Le programme des revendications arrêté en 1893 a été modifié sur le point suivant :

Au lieu de demander, comme minimum de salaire pendant le stage, 3 fr. 25, il faut exiger le chiffre de 5 francs.

Quant au changement de service du jour à la nuit et *vice versa*, il doit se faire, non point par quinzaine, comme on le propose, mais par huitaine, ainsi que cela se pratique actuellement.

Puis on s'est ajourné à demain.

Les commandants des grandes armées de première ligne

Un journal militaire constate que le commandement éventuel de nos grandes armées de première ligne est partagé de la façon suivante entre les différentes armes :

Infanterie : le généralissime Saussier, les généraux Davout et Coiffé ;

Cavalerie : général de Gallifet ;

Etat-major : généraux Billot et de Cools ;

L'artillerie sera bientôt représentée à son tour par le général Jamont, déjà membre, on le sait, du conseil supérieur de la guerre.

Complot contre le Tsar

Il n'y a plus aucun doute sur la gravité de la conspiration découverte en Russie.

On aurait acquis la certitude que des rapports directs existent entre cette conspiration et les anarchistes internationaux.

On dit même que deux Français qui portaient sur eux de la dynamite ont été arrêtés.

La nouvelle de l'arrestation du prince Kropotkine est considérée comme fautive.

Les marins français en Espagne

La municipalité de Xérès a offert un déjeuner en l'honneur des officiers de la marine française, qui ont été reçus avec enthousiasme par la population.

Le gouverneur civil de Grenade a donné un banquet aux officiers de la flotte française venus pour visiter la ville.

Une explosion à Berlin

Une forte explosion s'est produite à la division d'aérostation militaire du camp de Tempelhof.

Le gazomètre et un grand nombre de cylindres ont sauté.

Le bâtiment où a eu lieu l'explosion est détruit ; les baraques environnantes, qui sont habitées, ont été endommagées. Les cylindres à gaz ont été projetés au loin. Les fenêtres des casernes voisines sont brisées. Il n'y a pas d'accident de personnes. La cause de l'explosion est encore inconnue.

Une statue au prince de Bismarck

L'empereur Guillaume II vient d'accorder l'autorisation d'élever à Berlin une statue au prince de Bismarck. Le prince sera représenté en pied, selon l'usage, qui n'attribue, en Allemagne, la statue équestre qu'aux souverains.

A pied ou à cheval, ce ne sera jamais, pour nous, qu'un vilain merle.

Le choléra en Russie

Le choléra a fait son apparition à Varsovie et dans plusieurs autres localités de la Pologne.

BULLETIN FINANCIER

25 mai 1894.

On pouvait croire au début que le mouvement de reprise d'hier allait se continuer, mais on a fléchi après les premiers cours. Le marché, malgré tout son optimisme, trouve que le ministère ne se ferme pas assez vite, et surtout il craint qu'on n'incline trop à gauche. La Bourse en résumé n'a pas de tendances prononcées. On attend les nouvelles.

Les places étrangères sont en général fermes.

Le 3 0/0 est à 100.65 après 100.85 et le 3 1/2 à 106.95.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont bien tenues. Le Crédit Foncier cote 960. Le Crédit Lyonnais est à 743.75.

Bien qu'il n'y ait pas un grand changement dans les cours, les actions de nos chemins de fer accusent de meilleures tendances. On discute la question de la durée de la garantie ; les administrateurs de nos grandes lignes soutiennent que la garantie n'expire qu'avec la concession.

Le Suez a toujours un bon courant d'affaires. On reste à 2,883.75.

L'Italien à 78 40 fait preuve d'une fermeté remarquable. On discute de nouveau les cours

de la rente Extérieure qui ne conserve qu'une partie de son avance d'hier.

Les fonds ottomans sont en reprise, de même pour les fonds austro-hongrois.

Les fonds russes sont calmes avec de bonnes tendances. La conversion russe a un plein succès. Il est probable qu'il sera procédé au remboursement au pair des obligations qui ne seront pas venues à l'échange.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 26 Mai
Observations de M. DAVY, opticien, place de
la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Nier soir, à 5 h.		au-dessus	14°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	13°
Midi,	756 mm	au-dessus	19°
Hausse,	2 mm		
Baisse,	1 mm		
Température minima de la nuit		au-dessus	10°

Conseil Municipal de Saumur

Séance du 25 mai

Un moment, j'ai tremblé.

M. le Maire, d'une voix grave et défec-tueuse, traduisait le rapport manuscrit con-cernant le malheureux emprunt dont un de nos confrères, ordinairement bien informé — municipalement parlant — annonçait, en des termes mouillés d'une profonde et sincère commisération, le rejet définitif et sans au-cune remise. Il venait de prononcer ce frag-ment de phrase qui, en dépit de son incomplète assurance, jetait, dans le trouble de mon âme civique, un « rayon d'espoir et de bonheur » : NOTRE EMPRUNT VA SE RÉALISER PROCHAINEMENT, quand éclatèrent à mon oreille, qu'elles dé-chirèrent à la façon des « caboches » émaillant les bombes non glacées de la Chambre et du restaurant Foyot, ces paroles que répètera, dans un avenir plus ou moins lointain, la trompette du jugement dernier, pour la défi-nitive confusion des « méchants et des en-vieux » :

..... Entravé, retardé par une hostilité quelconque manifestée par les bruits calom-nieux que répandaient dans la ville nos ad-versaires. Nous ne répondrons à ces insinua-tions que par le juste mépris que...

Patras !

Stupeur sans nom dans l'assemblée ! Silence inouï !... On eut entendu voler Arton !!!

Heureusement, à l'exemple du joueur de flûte antique, rythmant et apaisant la parole de l'orateur encore plus antique, M. Piéron em-bouche sa syrinx particulière d'où il tire quel-ques adoucissantes modulations.

Le calme renaît et on s'explique. M. le mi-nistre de l'intérieur a bien voulu soumettre

aux conseillers urbains dont nous nous enor-gueillissons trop justement, une solution assez bizarre, désignée en matière de finances admi-nistratives sous le nom de virement. Suivez bien le raisonnement ; la chose ne vous pa-raîtra sans doute pas plus claire qu'elle ne nous l'a semblé. Néanmoins, nous vous communi-quons quand même la solution ministérielle que voici :

« La ville de Saumur possède à l'actif de ses budgets deux sommes de 47,500 fr. appli-cables, l'une au service des intérêts de l'em-prunt en cas de réussite, l'autre au pavage des rues. Hé bien, les 47,500 fr. destinés au ser-vice des intérêts de l'emprunt, vous les consacrez au pavage, et les 47,500 fr. du pavage vous les emploierez au paiement des intérêts. »

Est-ce assez simple, pur de contour et gé-nial !!

Aussi, ce qu'on adopte avec unanimité la tangente présentée par M. Raynal !!!

Et tout le monde se frotte équitablement les mains ; et combien se les frotteront encore plus véhémentement nos commerçants créan-ciers de la Ville qui croyaient voir déjà s'effon-drer les créneaux de son blason et s'en flétrir les fleurs de lys.

On nous affirme que la Mairie et les mai-sons de nos édiles seront illuminées, ce soir, en l'honneur du magnifique résultat. Nous espérons bien que la majorité de notre popu-lation suivra cet exemple et que les « infâmes contempteurs », en vue de faire amende super-honorable, ajouteront, à leurs lanternes véné-tiennes, à leurs verres de couleur, un feu d'artifice expiatoire dont la principale pièce représentera notre premier édile sortant du petit puits ou Puy, sous l'auguste et glorieux costume de la Vérité.

Qu'on se le dise.

Les tramways ? Ah ! les tramways deman-dent aussi quelque patience. On assure qu'une compagnie, deux compagnies, des tas de com-pagnies, soumettent, à qui mieux, des propo-sitions au secrétariat. D'ici peu, M. le Maire réunira le Conseil en séance privée où les propo-sitions seront passées à la balance et au tamis.

Exploitation gratuite par la Ville à laquelle l'Etat ne demandera pas un sou. En compen-sation, ledit Etat confisque, à son profit, le cautionnement de 60,000 francs versé par la société faillie. Peut-être même extirpera-t-il à la nouvelle société un second cautionnement de même volume dont la Ville sera... pent-être... responsable ; et alors.....

Non, plus de tristesse. Écartons les appré-hensions et refoulons les nuages. *Carpe diem*, dit Horace. « Carpons » beaucoup de « Diem ».

Embrassons-nous donc, ô Saumurois de toute classe et de toute opinion. Et puisse, afin d'éterniser le souvenir de cette accolade héroï-que, l'un de nos jeunes confrères de la Presse

locale, trouver et rimer une *Marseillaise de l'Emprunt*, offrant quelque refrain facile, cor-dial et touchant, comme celui-ci, par exemple, qu'on entonnera, si la musique s'y prête, sur l'air du chœur connu du *Judas Macchabée*, de Hændel :

O jour de gloire
Et de victoire !
Chantons donc, à mérite égal,
Monsieur Peton, monsieur Raynal
Et not' Conseil municipal !

Une, deux, trois..... allez !

Le Bulletin météorologique

On nous informe que la Bulletin météorolo-gique devant être affiché quotidiennement à la porte de la Mairie, est souvent en retard de 24 heures.

Serait-ce indiscret de demander plus d'exacti-tude ?

SAUMUR

Appel à la bienfaisance

Une dame C..., habitant le Pont-Fouchard, vient de succomber aux suites d'une couche dans laquelle cette femme mit au jour deux jumeaux vivants, lesquels portent à six le nombre des enfants de la malheureuse.

Plusieurs officiers résidant au Pont-Fou-chard, près des orphelins, ont ouvert une liste de souscription. L'Association des officiers de réserve de la territoriale et retraités s'est ins-crite pour une somme de 100 fr.

Prière instante à nos concitoyens d'imiter, dans la mesure de leurs moyens, l'exemple de l'Association.

Création d'une école maternelle

Dans sa séance du 19 mai courant, le Con-seil départemental de l'enseignement primaire, sous la présidence de M. l'inspecteur d'Acadé-mie, a voté la création d'une école mater-nelle dans le quartier de Fenet, à Saumur.

État-major général de l'armée

Par application des dispositions de l'article 37 de la loi du 13 mars 1875, le général de division Faugeron, commandant la place de Lyon, commandant supérieur de la défense, commandant le département du Rhône, à Lyon, est placé, à dater du 24 mai 1894, dans la 2^e section (réserve) du cadre de l'état-major gé-néral de l'armée.

Nous apprenons avec plaisir que notre émi-nent compatriote M. le général Faugeron va venir habiter Saint-Georges-sur-Loire, dans sa propriété de famille. Nous nous en rejouis-sions avec les nombreux amis que compte le général en Anjou.

Les vins de Saumur

Le Saumurois déblaie peu à peu sa dernière récolte et, en prévision d'une nouvelle bonne année, les vigneronns sont des plus conciliants. Aussi, le commerce travaille et les fabricants de mousseux ne sont pas inquiets, la qualité des

1893 étant bonne ; on encave malgré la belle perspective qu'on aperçoit de tous les côtés.

On craint qu'une nouvelle récolte à gros rendement ne soit obtenue au préjudice de la qualité, aussi les cours des vins supérieurs sont toujours à 105 et 110 francs, les deuxièmes de 55 à 80 francs, les rouges à 70 et 80 francs, les rougets à 45 francs.

LOUERRE (La Trésorerie, c^o de)

Incendie

Le soir du 23 mai, vers 9 heures 1/2, M. Roulaud, aubergiste et négociant à la Trésore-rie, commune de Louerre, se mettait au lit en même temps que sa famille. A 2 heures 1/2 du matin, l'une des demoiselles Roulaud, éveillée par un bruit inexplicable, se leva, sortit dans la cour et vit en feu le toit de l'habitation. Elle prévint son père qui appela au secours un voisin lequel alla jeter l'alarme dans le bourg et la famille Roulaud put sauver quelque mo-bilier.

Néanmoins, il fut impossible de « faire la part de l'incendie » tant le fléau s'était rapide-ment propagé dans la charpente et dans les planchers en sapin, activé de plus par la paille entassée au grenier.

Le bâtiment a été entièrement détruit, ainsi qu'une importante partie des marchandises et du mobilier. La perte, couverte d'ailleurs par une assurance et comprenant, en sus de la maison et des meubles, linge, ustensiles de ménage, liqueurs, épicerie, mercerie, rouen-nerie, fourrage, bois de chauffage, voitures, harnais et un cheval (évalué 700 fr.), s'élève à 10,310 fr. La cause du sinistre est inconnue.

Curieux effets de la foudre

La femme Léon Foucher, fermière à la Ba-tellerie, commune de Sceaux, arrondissement de Segré, était sortie lors des violents orages de la soirée de vendredi, pour ramener ses oies.

Son mari et son fils ne la voyant pas rentrer, sont allés à sa recherche. Ils l'ont trouvée assise sous son parapluie et privée de senti-ment. Ils l'emportèrent et la mirent au lit.

Frappée d'un coup de foudre, elle avait une longue brûlure sur la poitrine, son bonnet avait disparu, sa robe était déchirée, mais son corset était intact.

On lui prodigua des soins ; le dimanche matin, la fermière pouvait se lever et elle est aujourd'hui rétablie.

Condamnation d'un soldat

Le Conseil de guerre maritime de Brest vient de juger le soldat Bertbier, de Tours, engagé volontaire au 2^e régiment d'infanterie de marine.

Ce soldat avait frappé de son képi le médecin major Gayet, qui refusait de le faire réformer pour maladie.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

— Vous avez raison ; mais vous taisez le vrai motif qui vous fait être sûr de cela.

— Quel motif ?

— Depuis le bas de la butte jusqu'au haut, prononça lentement Georges Leslie, nous n'a-vons rencontré personne ; j'ai marché à vos côtés, et vous existez encore !

— Est-ce que vous supposez le comte ca-pable d'un assassinat ? murmura Henri dont la voix était sourde.

— Dans la position où vous êtes vis-à-vis l'un de l'autre, le comte Albert et vous, tout est de bonne guerre. Le comte Albert vous tuera comme un chien partout où il vous trou-vera : c'est la loi de votre duel.

— Est-il riche ? demanda Henri.

— Il est très pauvre.

— Il n'a pour lui que ce Towah ?

— Si fait. Il a moi d'abord, et, je vous en prévient sans fatigue, j'en vau un autre. Il a ensuite un homme de grande expérience et de grand courage qui tient un certain rang dans

voire propre monde : un vieillard.

— Serait-ce le général O'Brien ? s'écria Henri.

— C'est le général Daniel O'Brien, répondit Georges.

— Où se sont-ils connus ?

— A Paris, en 1846. Rosen eut un duel avec le fils du général, qui est mort depuis dans la guerre de Hongrie. Le général se rendit la nuit chez Rosen et lui dit : J'ai perdu ma femme, je n'ai point de parents ; cet enfant est tout mon cœur. Rosen se rendit sur le terrain, essuya le feu du jeune O'Brien et lui fit des excuses.

— Ah ! murmura le vicomte, le vieux gé-néral doit être à lui corps et âme !

— M. O'Brien aime beaucoup le comte, dit simplement Georges Leslie.

— Et sans doute, reprit Henri, le comte Albert a connu comme cela beaucoup de monde à Paris en 1846 ?

— C'est vraisemblable.

Le vicomte reprit sa respiration avec force.

— Il faut sortir de là ! pensa-t-il tout haut.

Georges drapa son manteau autour de son cou et dit :

— Ce vent est diabolique.

— Moi je brûle ! s'écria Henri, qui lui saisit la main. Ecoutez, monsieur Leslie, nous n'a-vons point à baisser l'un avec l'autre ; vous savez mon histoire...

— Sur le bout du doigt !

— Vous me tenez pour un misérable...

— Du tout !... dit Leslie en riant ; seule-ment, vous n'auriez pas dû quitter Baltimore avant de régler votre affaire avec Rosen. Ah çà ! pensez-vous avoir affaire à un quaker ?

Quand j'étais *vecino*, là-bas, de l'autre côté du Rio-Gila, j'ai fait pis que vous peut-être. Qu'y a-t-il au fond de tout ceci, cher monsieur ? un petit tas d'or conquis et une femme enlevée. Sur ma foi, c'est la moindre des bagatelles : deux bonnes fortunes ! Le mal, je vous le ré-pète, c'est que vous avez laissé les choses à demi-faites. La jolie femme a un vengeur ; le petit d'or un propriétaire. Si vous aviez donné à un *vecino* une occasion pareille, du diable si le vengeur de la femme et le propriétaire du tas d'or ne seraient pas depuis du temps à six pieds sous le gazon ou à cent brasses au fond de la mer !

— Si telle est votre manière de voir, mon-sieur Georges Leslie, dit Henri, qui sentit sa défiance grandir à mesure que l'autre s'avan-

çait davantage, pourquoi vous êtes-vous mis du côté de Rosen, contre moi ?

— Parce que j'espère beaucoup de vous, répondit Leslie sans hésiter.

— Oh ! fit le vicomte, si j'étais sûr de cela !...

— Je vous le prouverai, cher monsieur, aux dépens de votre bourse.

Jusqu'à ce moment, Henri n'avait pas pris au sérieux le cynisme de cet homme ; mais tout à coup le plan de la comédie jouée par Leslie lui apparut dans son ensemble.

Où était l'erreur ? dans sa crédulité actuelle ou dans sa méfiance passée ?

M. de Villiers se dit, dans un de ces rapides aperçus qui viennent tout à coup illuminer le cerveau aux heures suprêmes :

— Cet homme a connu Rosen en Amérique. Il a su par hasard mon aventure dans la Sier-ra-Nevada et mon aventure de Baltimore. Il s'est dit : « Je m'enrichirai d'un seul coup dans cette affaire de vie ou de mort. » Rosen partit ; il l'a suivi. Rosen l'a mis en rapport avec ce vieux chevalier errant d'O'Brien. Quand cet homme est entré hier dans le salon de la marquise, il ne me connaissait réellement pas, et je comprends maintenant pourquoi le gé-néral, par ses semblants de doute, m'a amené à raconter mon épopée californienne... Je suis tombé en plein dans le piège !

(A suivre.)

L'accusé a été condamné à cinq ans de travaux publics.

État-civil de la ville de Saumur

—

Le 24 mai. — Emile-Charles Chalmont, 26 ans, rue Notre-Dame, 95 : — Marie-Louise Cholloux, épouse de Romain Deblais, couturière, 67 ans, à l'Hôpital.

Assises de Maine-et-Loire

Audience du jeudi 24 mai

Affaire Tardif. — Tentative d'assassinat

Le sieur Maurice Deniau, vieillard de 76 ans, et son fils Louis, âgé de 39 ans, habitent au Petit-Beaulieu, commune de Villevêque, une petite propriété qu'ils exploitent eux-mêmes. Deniau père est veuf; le fils est séparé de sa femme, et, depuis que celle-ci les a quittés, emmenant avec elle sa petite fille, les deux hommes vivent seuls. Ils passaient pour être très intéressés et avoir des économies.

Le dimanche soir, 8 avril, un peu après 11 heures, ils étaient, comme à leur habitude, couchés dans le même lit et venaient à peine de s'endormir, lorsqu'ils furent réveillés par quelqu'un qui frappait à leur porte en disant : « Deniau, levez-vous, votre fille est bien malade, elle est à l'agonie; si vous voulez la voir, vous n'avez que le temps, venez vite ! »

Sans plus réfléchir, Deniau fils, à cette nouvelle alarmante, sauta de son lit et courut à la porte dont il tira le verrou, puis, comme ils faisait noir, il se dirigea du côté de la cheminée, pour allumer la bougie; mais, à peine avait-il fait quelques pas, qu'un individu, qui le suivait du dehors, se jeta sur lui et le frappa, sur la tête, avec un hachereau, à coups redoublés.

Etourdi par cette brusque attaque, Deniau fils n'eût pas même l'idée de lutter contre son agresseur. Il ne songea qu'à se préserver, en se couvrant instinctivement la tête avec les mains, et vint, en trebuchant, s'abattre sur un seau placé près de la porte restée entrouverte.

Au bruit de sa chute, et guidé par les gémissements de son fils, Deniau père se leva pour lui venir en aide. Alors, le meurtrier lâchant sa victime, lui porta plusieurs coups dont la violence fut heureusement amortie par les plis du bonnet qui lui couvrait la tête. Le vieillard résistait encore et ne cessant de crier, l'agresseur eut peur que ses cris et ses appels ne fussent entendus et prit la fuite. Deniau père repoussa aussitôt le verrou de la porte d'entrée et, passant dans une seconde pièce qui sert de cellier, courut à la fenêtre appeler les voisins. Ceux-ci se trouvèrent en face d'un spectacle affreux.

Le sol, les murs, les meubles de la chambre où couchaient Deniau père et fils étaient inondés de sang; ils en étaient eux-mêmes couverts, et le fils, sur qui s'était principalement acharné l'assassin, avait la tête, la figure et les mains littéralement hachées.

L'enquête, activement menée par la gendarmerie, fit bientôt peser les soupçons sur un ancien domestique des Deniau, Pierre Tardif.

Adonné au vice et à la débauche, Tardif ne vivait que d'expédients, dépensant dans les maisons de prostitution l'argent qu'il extorquait de côté et d'autre.

Abusant du nom de son père, il avait même, une quinzaine de jours avant son crime, emprunté 200 fr. à Louis Deniau. On sut qu'il avait passé la journée du dimanche 8 avril dans un cercle de Corzé et que, contrairement à ses déclarations rapportées par divers témoins, il n'avait pas couché la nuit suivante chez son père.

Recherché le 10 avril, à Angers, il avait pris la fuite à l'aspect de la gendarmerie. Arrêté le même jour à la gare de Corzé, il ne put donner sur l'emploi de son temps dans la soirée de dimanche que des indications inexactes.

En dépit des charges et malgré les démentis qu'il recevait de tous les témoins, Tardif persistait tout un jour dans ses dénégations. Ce fut le soir seulement, après reconstitution de

la scène du crime, que, pressé par l'évidence, il se décida à faire des aveux, renouvelés, du reste, au cours de l'instruction. Il fut obligé de reconnaître qu'à bout de ressources et voulant à tout prix de l'argent pour continuer sa vie de débauche, il avait conçu le dessein de s'en procurer, en assassinant ses anciens maîtres; après avoir médité son crime et combiné le guet-apens qui devait en assurer l'exécution, il était, le dimanche soir, au sortir du cercle de Corzé, rentré chez sa tante, pour en repartir avec ce hachereau dont il s'est servi pour tenter d'accomplir son crime.

Tardif n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa conduite et sa moralité sont déplorables. Brutal et violent, il était redouté de tous ceux qui le connaissaient, de ses patrons, de divers membres de sa famille, et même de son père auquel il faisait d'épouvantables menaces.

L'assassin est introduit par les gendarmes. C'est un jeune homme blond, très vigoureux, aux traits réguliers, dont la physionomie, quoique énergique, ne trahit pas les instincts féroces qui l'ont poussé au crime dont il répond aujourd'hui devant la justice.

Dans son interrogatoire, il nie obstinément sa culpabilité.

Les principaux témoins entendus sont : Deniau fils, l'une des victimes, qui raconte la scène du crime telle qu'elle est exposée plus haut, Deniau père et Mascarel, juge d'instruction, entendu à titre de renseignement, qui révèle les aveux que Tardif a faits à plusieurs reprises.

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions avec admission de circonstances atténuantes.

La Cour condamne Tardif aux travaux forcés à perpétuités.

LA CHASSE AUX FILOUS

LES TRÉSORS ESPAGNOLS

(Suite)

Au moment de mon arrestation, mes malles furent saisies par la justice et, après, j'ai reçu un décret du tribunal m'ordonnant que si, dans le terme que marque la loi, je ne paie pas le montant des frais de mon procès, mes malles seront vendues aux enchères publiques, et comme une de ces malles contient le plan du terrain, il faut payer ces frais. Au contraire, cette immense fortune se trouve à jamais perdue.

Voilà donc les raisons puissantes que m'ont obligé pour m'adresser à votre personne. J'ai besoin d'un homme d'honneur de votre ville, qu'il soit prompt à m'avancer le montant des frais de mon procès, pour dégager les malles et sauver le plan qui est la clef de cette affaire; si vous voulez me rendre si grand service vous ferez l'extraction des valeurs aussitôt que le plan soit dans notre pouvoir et, pour récompenser les sacrifices que vous aurez à faire, je vous offre et vous garderez en votre pouvoir, après faite l'extraction, le quatrième de cette fortune.

J'ai l'honneur de vous envoyer deux documents officiels de la plus haute importance, avec leurs traductions en français par votre commodité. Un de ces documents que j'ai pu conserver miraculeusement est l'ordre que me donna le ministre de la guerre pour aller dans la Belgique et vérifier l'achat des armes avec les deux millions de francs que m'autorisa de percevoir dans la Trésorerie royale de la Cour d'Estelle. L'autre pièce est le décret du tribunal m'ordonnant que, si dans le terme de 20 jours à compter de la date du décret, je ne paie pas la somme de 4,875 piécettes espagnoles équivalents à 5,000 francs environ, mes malles seront vendues aux enchères publiques. Voilà donc la somme qu'il faut que vous soyez assez bon pour m'avancer avant d'arriver le 20 du mois courant qui expire le délai.

La manière plus sûre et plus facile de me faire parvenir les fonds est par une lettre recommandée sans déclarer la valeur contenant cinq billets de mille francs adressés à mon domestique, et avec l'enveloppe intérieure à

mon nom. Ayant soin de me donner un avis par une lettre simple toujours à la même adresse un jour avant de faire l'expédition.

Aussitôt que les fonds soient dans mon pouvoir je ferai venir à mon côté une jeune fille que j'ai dans la Pension des filles de Militaires à Madrid, et elle-même, accompagnée de mon domestique, ira vous chercher et vous en portera le plan du terrain, les mesures et toutes les instructions nécessaires pour faire l'extraction. Avant de se mettre en route, je vous l'envoyerais son portrait afin que vous puissiez la reconnaître facilement à son arrivée. Au point que vous croyez plus convenable aller la trouver. Je vous prie d'avoir avec elle toutes les considérations recommandées à une pauvre orpheline de mère et que son père se trouve dans ma triste situation.

Si vous préférez faire le voyage en Espagne pour en porter vous-même les fonds et les déposer entre les propres mains de mon domestique, alors veuillez de m'aviser ensuite, et je vous l'envoyerais les instructions que vous devez suivre.

En attendant votre réponse définitive, recevez cher Monsieur mes sincères salutations.

J. T.

Cette longue épître était accompagnée des deux documents en question en espagnol et de leur traduction en mauvais français.

Le premier document, concernant l'ordre d'acheter des armes, est en beau papier glacé portant comme eût été les armes d'Espagne très finement lithographiées.

Voici la traduction des pièces officielles en question :

Traduction du décret du tribunal

« M. Pantaleon del Pino et Garcia, greffier des actuaciones du Tribunal Militaire de la Guerre de cette Capitale dont le Président est l'homme M. Bafael Guzman de la Pena.

« Certifié : que dans le procès qu'on a suivi par cet Tribunal et cette Notariat de mon charge contre l'ex-colonel de l'armée et general charliste M. Francisco Cabero y Alvarado par le délit d'occultation de valeurs publiques qu'appartient à l'Etat en quantité de 1,990,000 piécettes : S. E. le Président a dicté le suivant décret :

« Faites savoir au procesé M. Francisco Cabero y Alvarado que se trouve dans les Prisons Militaires de cette place souffrant la condamne que lui a été imposée, que si dans le terme de 20 jours à compter de la date du présent, il ne fait pas le dépôt dans cet Tribunal de la somme de 4,875 piécettes à que montent les frais faits dans son procès, on procédera à la vente aux enchères publiques des effets que contient les deux malles de sa propriété que le furent saisis au moment d'être réduit à prison et que selon la taxation faite par les experts de cet Tribunal ont une valeur de 6,500 piécettes. N'ayant le procesé le droit de faire aucune réclamation contre l'ordonné par cet décret selon ce qu'ordonne la loi dans les articles 207 et 302.

« Et pour que conste, j'expide la présente certification que je remis au procesé pour sa connaissance et laquelle je signe et je donne foi à Barcelonne le 23 de juillet 1887.

« Le Greffier,

« PANTALEON DEL PINO ET GARCIA. »

Traduction de l'ordre pour acheter les armes

« Ayant en compte les mérites et les services que vous avez prêtés à la monarchie légitime de notre Roi et Seigneur (que Dieu garde) Don Charles de Bourbon y de Este, ainsi comme la loyauté et l'intelligence que vous avez eudans tous les commitions que vous ont été confiés; le Conseil d'Etat en seance d'aujourd'hui vous a désigné pour aller immédiatement dans la Belgique vérifier l'achat de 20,000 fusils du modèle Remington et les transporter à un de nos ports, pour cela on mettra à vos ordres le bateau à vapeur nommé *Lolita* aussis prompt comme vous nous donnez l'avis d'avoir vérifié l'achat en question.

« Ci-joint je vous inclus une traite pour qu'à sa seule présentation dans la Trésorerie Royale de cette Cour, vous soit remis la

somme de 1,990,000 piécettes dans les valeurs spécifiées au marge de la présente, de cette quantité vous rendrez la plus exacte compte. Veuillez de se présenter dans cet Ministère de mon charge pour recevoir des instructions dans le moment que les dits valeurs soient dans votre pouvoir.

« Dieu garde votre vie beaucoup ans.

« Estelle, le 23 janvier 1875.

« Le Ministre de la Guerre, J. IRISTANI. »

2^e Document, dit : « Décret du tribunal »

Cette pièce, en papier du genre de notre papier timbré et qui semble détaché d'un registre à souche, est visée de quatre timbres différents : le premier, un cachet timbre humide; au centre, les armes espagnoles et en exergue : *Tribunal militar de la guerra, Barcelona*. Les trois autres à timbre sec et fortement estampés dans le papier sont à l'effigie du Roi d'Espagne et d'attributs divers. Enfin, dans le filigramme du papier, on distingue en transparence, comme dans nos billets de banque, le sceau de l'Etat.

Il résulte de tous ces détails que, si ces feuillets n'ont pas été volés, ils ont dû entraîner à une dépense assez considérable en raison de leur caractère d'authenticité.

Le 10 avril, après compulsation de toutes ces paperasses, je répondis en ces termes :

« Monsieur,

« Je suis toujours bien décidé à vous venir en aide, mais il me reste encore un doute, non que je manque de confiance en vous, mais je crains que le trésor ait été découvert. Car on a établi depuis cette époque de nombreuses lignes de chemin de fer, ce qui donne à craindre que l'endroit n'ait été bouleversé. Si je savais à peu près la direction ou vous avez enfoui, je vous dirais s'il y a eu des constructions de ce côté; enfin Monsieur, je le répète, je suis prêt à tout pour la réussite de cette affaire et j'attends par courrier de nouveaux détails.

« Agréé, etc.

J. T.

« Mettez toujours *Personnelle* sur l'adresse. » (A suivre.)

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du soir.

Les tentatives ministérielles

M. Brisson, mandé par M. Carnot pour la formation d'un cabinet, se réserve de consulter ses amis. On prétend qu'il refuse formellement la mission, mais qu'il consentirait à entrer dans un cabinet Peytral-Bourgeois.

Un grand nombre de personnes qui ont des occupations sédentaires, de femmes surtout, sont sujettes à la constipation qui fait que les matières séjournent trop longtemps dans le tube digestif. Une partie de ces matières se résorbent pour empoisonner notre organisme et causer des maux de tête, des malaises nerveux et un grand nombre de maladies qui peuvent si facilement devenir incurables. Hâtez-vous toujours de combattre la constipation. Ne passez jamais une journée sans remplir cette fonction qui est de toutes la plus indispensable. Le meilleur moyen est de faire usage de la *Tisane Dussolin*. C'est en même temps le meilleur dépuratif et régénérateur des forces et du sang. Le flacon, accompagné d'une notice explicative, se trouve au prix de 4 fr. 50 dans toutes les bonnes pharmacies. Rappelez-vous bien le nom : « La Tisane Dussolin ». Dépôt général, à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

MARCHÉS

BRISSAC, 24 mai

Froment, le double décalitre, 3 05. — Seigle, 2 40. — Orge, 2 40. — Avoine hiver, 2 30; été, 2 10. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 100 fr. — Paille, la charretée de 1,050 kil., 90 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Poulets (la couple), 4 fr. — Oies, 40 fr. — Vin rouge, la barrique, 65 fr. — Vin blanc, la barrique, 100 fr.

BEAUFORT, 23 mai

Froment, double-décal., 3 20. — Seigle, 2 50. — Avoine, 2 40. — Pommes de terre, 1 40. — Foin, la charretée, 100 fr. — Paille, 80 fr. — Chanvre (les 100 kil.), 85 fr. — Farines, 27 fr. — Beurre (le 1/2 kil.), 1 fr. — Poulets (la couple), 6 fr. — Canards, 5 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	100 60	ACTIENS		Orléans	398 50	Compagnie parisienne du Gaz	521 --
3 0/0 amortissable	100 40	Banque de France	4040 --	1877 3 0/0 r. à 400	494 --	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	325 --
3 1/2 1883	106 85	Banque d'Escompte	6 --	comm. 1879 3 0/0 r. à 500	493 --	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	37 --
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	505 --	fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	492 --	6 0/0 2 ^e série	36 --
Oblig. 1855-60 3 0/0	573 --	Crédit Foncier	967 50	fonc. 1880 3 0/0 r. à 500	443 50	obligations à lots	105 --
1865 4 0/0	549 75	Crédit Industriel et Commercial	555 --	fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	489 --	Suez 5 0/0 remboursable à 500	648 --
1869 3 0/0	426 --	Crédit Lyonnais	745 --	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		FONDS ÉTRANGERS	
1871 3 0/0	418 25	Crédit Mobilier	60 --	Est 3 0/0 anc. r. à 500	464 --	Emprunt russe 1862 5 0/0	--
1875 4 0/0	547 25	Dépôts et Comptes courants	--	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	460 --	1889 4 0/0	101 70
1876 4 0/0	546 75	Société Générale	455 --	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	462 --	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} et 2 ^e série	101 60
1886 3 0/0	418 --	Est	940 --	Nord 3 0/0 r. à 500	467 --	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	
		Paris-Lyon-Méditerranée	1160 --	Orléans 3 0/0 r. à 500	465 --	Crédit foncier égypt. 4 0/0 r. à 500	429 50
		Midi	1290 --	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	461 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or.	--		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	102 80		
				Extérieur 4 0/0	85 --		
				Hongrie 4 0/0 or.	88 40		
				Italie 5 0/0	78 40		
				Portugais 3 0/0 1884	22 30		

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1^{er} Le Château de la Gaudière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs; Vignes, belle futaie et prés; Le tout contenant 31 hectares.

2^{em} Le Domaine de Vray ou de l'Etang du Bellay, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières; Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3^{em} Petite Closerie, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre. Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le lundi 28 mai 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e AUBOYER,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas, 4.

Revenu annuel... 4,400 fr.

Mise à prix : 14,000 fr.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

A LOUER

MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.

S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

A Céder de suite

MAGASIN D'ÉPICERIE Et Comptoir

Situés dans une sous-préfecture d'Indre-et-Loire

Bonne clientèle. — Belle situation.

Maison fondée depuis 25 ans.

S'adresser au bureau du journal.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

A L'AMIABLE

I. — Une très jolie Propriété, située au bourg d'Amillou, comprenant :

Bâtiments de maîtres et vastes servitudes. Bâtiments pour jardinier ou fermier. Vaste enclos renfermé par des murs et haie vive. Jardin potager avec quantité de très beaux arbres à fruits. Vigne et culture.

Le tout en un tenant contenant 3 hectares 60 ares. Jouissance de suite.

II. — Au bourg d'Amillou, joignant la grande route d'Angers à Doué :

Une Maison d'habitation et servitudes où s'exploite un hôtel, nommé : LA BOULE-D'OR.

Jouissance le 1^{er} novembre 1893.

S'adresser, pour traiter, soit à M. SENENTE, propriétaire à Doué, soit audit M^e GUYARD, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

I

Deux GRANDES MAISONS

Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur.

L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

II

Et autre Maison

Au Pont-Foucharde

Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

THYMOL DÉSINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sociétés médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.

Prix du Baquet : 1 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS
CARTES D'ADRESSES
ETIQUETTES PARCHEMIN ET ENVOIS
TÊTES DE LETTRES
CIRCULAIRES — ENVELOPPES
AVIS DE TRAITES — MANDATS
RECUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
FAIRE-PART NAISSANCE
CARTES DE VISITE
AFFICHES — PROSPECTUS
PROGRAMMES ET FÊTES & SOIRÉES
PRIX-COURANTS
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

Occasion à saisir

A CÉDER

Pour cause de maladie grave

Café - Comptoir

A proximité d'un champ de foire d'Angers.

Affaires prouvées : 45 à 50 fr. par jour. Loyer, 400 fr. Logement, 5 pièces.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser ou écrire à MM. MAXIMIN MARCEL et Cie, directeurs de l'Office Général des Ventes et Locations, 3, rue Chaussée-Saint-Pierre, Angers.

Renseignements gratuits.

OCCASION

A VENDRE

Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

DENTOL

Eau Dentifrice aux Antiseptiques Composés
PRÉPARÉE D'APRÈS LA FORMULE
DU D^r RESPAUT, directeur de l'American Dentaire
1, rue Lathuyse, — PARIS

« Une Note présentée à l'Académie de Médecine prouve que l'association des Antiseptiques mentionnés leur plus saine. C'est la plus sûre et la plus hygiénique pour l'hygiène de la bouche. — L'Académie de Médecine y voit non seulement la guérison des maladies extérieures, mais encore le point de départ des études pour prévenir les maladies internes. »
(Bull. de l'Ac. de Méd., 1^{er} mai 1893.)



PATE DENTOL
Complément indispensable de l'usage du DENTOL
Envoi franco du Prospectus sur demande
Entrepôt : 22, rue de l'Échiquier, Paris
Dépôt : AMERICAN DENTAIRE, 1, rue Lathuyse et chez Colfleurs et Parfumeurs

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

ÉPICERIE PARISIENNE

38, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Pillet - Bersoullé

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

Morceaux de Musique

DÉFRAICHIS

POUR PIANO

BONS AUTEURS

30 Centimes PIÈCE

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM importation directe, depuis... 1 50

SAMOS (recommandé) depuis... 1 25

MALAGA vieux... 1 50

FRONTIGNAN... 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)
Madère du Cap, depuis 1.50
Malaga vieux, depuis 1.75

Va par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur